

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_016-DE

S LO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 25 novembre 2025

Convocation du 19 novembre 2025

N° 2025_11_016

Objet : Bâtiment - : Demande de subvention auprès du programme LEADER pour la prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la requalification de l'ancien collège de Vallon-Pont-d'Arc

Le 25 novembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à SALAVAS, salle communale sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon AMAUDUIT, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Hervé OZIL, Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE, Yves RIEU, René UGHETTO, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE

Absents : Françoise HOFFMAN, Maryse RABIER

Pouvoirs : Richard ALZAS à René UGHETTO, Max DIVOL à Jean-Claude BACCONNIER, Simone MESSAOUDI à Guy CLEMENT, Françoise PLANTEVIN à Anne-Marie POUZACHE, Carole VANESSE à Nicolas CLEMENT

Secrétaire de Séance : Claude BENAHMED

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 5 - nombre de suffrages exprimés : 37

Vote contre : pour : 37 abstention :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le programme européen LEADER et ses modalités de financement,

Vu le projet de requalification de l'ancien collège de Vallon-Pont-d'Arc,

Considérant la nécessité de recourir à une prestation de maîtrise d'œuvre pour assurer la qualité et la conformité des travaux,

Considérant la volonté de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche d'engager les études de maîtrise d'œuvre pour la requalification de l'ancien collège de Vallon Pont d'Arc, dont il est propriétaire, avec comme objectifs :

- la rénovation structurelle et thermique du bâtiment,
- la renaturation et l'aménagement de la cour extérieure,
- la restructuration de locaux pour la cuisine centrale intercommunale, l'école de musique intercommunale, le secours populaire, le centre social et culturel, l'accueil de loisirs enfance, l'espace jeunesse, un pôle de service et des hébergements pour saisonniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le 04/12/2025

ID : 007-200039808-20251125-2025_11_016-DE

SLOW

Décide de solliciter une subvention auprès du programme LEADER pour le financement de la prestation de maîtrise d'œuvre à hauteur de 44 800 euros

Autorise le Président à signer tous documents nécessaires à la constitution et au suivi du dossier de demande de subvention.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Claude BENAHMED